ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 64062

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les difficultés rencontrées sur le marché français du nautisme, dont l'activité est en baisse pour la troisième année consécutive. Si la France demeure le numéro un mondial dans la fabrication de voiliers, monocoques et multicoques, et continue d'accroître ses parts de marché à l'étranger, la situation du marché français apparaît préoccupante. De septembre 2013 à septembre 2014, les ventes de bateaux neufs ont en effet enregistré une chute évaluée entre 5 % et 7 %. Cette baisse confirme les mauvais résultats de l'exercice précédent qui avait déjà connu une chute de 15,1 % avec 13 979 bateaux immatriculés. Pourtant, en associant l'aspect industriel et les activités de services qui en dépendent, la filière nautique représente plus de 5 000 entreprises, qui emploient 40 000 personnes, pour un chiffre d'affaires évalué à 4,4 milliards d'euros. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer les perspectives pour redresser cette industrie française, toujours plus innovante année après année, au plan national.

Texte de la réponse

L'industrie nautique française se caractérise par son dynamisme et par l'extrême diversité des produits proposés : voiliers et navires à moteur de tailles et caractéristiques très différentes, mais également voile légère ou sportive, ensemble des services (équipementiers, loueurs, ports de plaisance), sans omettre toutes les innovations ainsi que le développement de nouvelles formes de loisirs. La construction de bateaux de plaisance représente un fleuron du savoir-faire français puisque la France est leader sur le marché des voiliers et quatrième mondial sur les bateaux à moteurs. Cette activité, qui représente un chiffre d'affaires de 740 M€ en 2013, est un modèle d'export avec 72 % de sa production vendue hors de France. Le secteur a toutefois subi de lourdes difficultés en conséquence de la crise de 2008, qui a conduit à une baisse d'activité sur le marché français pour quatre années consécutives ; cette baisse s'explique notamment par une demande croissante pour de petites unités aux détriments des plus gros bateaux à moteur, moins significatifs en volume mais bien plus en valeur. Cette tendance s'est toutefois enrayée sur la saison 2014/2015, les ventes de bateaux neufs ayant très légèrement progressé (entre 0 et 2 %) ce qui participe au redressement des champions nationaux, à l'image de Bénéteau qui a enregistré une croissance du chiffre d'affaires de sa division bateaux de 10,7 % lors de l'exercice 2014-2015. Pour accompagner la période difficile qu'a traversée l'industrie nautique, plusieurs initiatives ont été mises en place notamment pour permettre le maintien de la compétitivité de l'industrie nautique. Tout d'abord, le Grenelle de la Mer a donné lieu à plusieurs décisions de nature à stimuler le marché national de la plaisance, comme les conclusions en matière d'encouragement à une pratique responsable de la navigation de plaisance et des sports nautiques et la volonté d'inscrire les ports de plaisance dans une démarche environnementale, notamment paysagère. Ainsi la création début 2009 de l'Association pour la plaisance éco-responsable (APER), qui a pour vocation d'organiser une filière de déconstruction des bateaux hors d'usage, est en synergie avec ces engagements. L'APER fournit aux plaisanciers un interlocuteur national pour les guider et les conseiller dans leur recherche d'une solution respectueuse de l'environnement pour la déconstruction de leur bateau hors d'usage. Sur le plan industriel, le Comité stratégique de la filière navale (CSF

Naval) est ouvert à l'industrie nautique, qui y est représentée par la Fédération des industries nautiques (FIN). Les axes stratégiques du CSF portent sur le développement les solidarités entre grandes entreprises, ETI et PME, l'accompagnement des PME et ETI sur les marchés internationaux ; le maintien et le développement des compétences clés de l'industrie navale et nautique en particulier au sein des PME ; le renforcement de l'innovation autour d'axes de recherche prioritaires. Ce dernier point en particulier se traduit par la promotion des méthodes d'éco-conception, domaine où la filière nautique a engagé des travaux ambitieux via le projet FINECO. Sur le volet de l'innovation, composante essentielle de l'industrie nautique, le Conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation pour la construction et les activités navales (CORICAN) a établi dix feuilles de route sur les briques technologiques des navires de cinq marines, incluant la plaisance. Y sont abordés des thèmes essentiels du nautisme tels la propulsion vélique, le navire propre et la gestion de l'énergie électrique. En complément, l'Etat soutient les projets de démonstration dans le domaine maritime via les investissements d'avenir, et spécifiquement pour les navires par l'appel à projets (AAP) « Navires du Futur ». Cet AAP, opéré par l'ADEME et mobilisant les Investissements d'avenir, est ouvert aux projets de l'industrie nautique. A l'échelle des territoires, les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et Mer Méditerranée labellisent des projets de R&D collaborative qui peuvent émarger aux appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI) ; les deux pôles comptent parmi leurs domaines d'activité stratégiques (DAS) le naval et le nautisme ; sur ces deux sujets, plus d'une soixantaine de projets ont été labellisés par ces deux pôles depuis 2005. Enfin, l'Etat accompagne les performances de l'industrie nautique à l'export, composante essentielle de son activité comme indiqué plus haut. Les entreprises de l'industrie nautique peuvent ainsi émarger aux dispositifs de Business France dans les étapes de prospection sur des nouveaux marchés, et solliciter le soutien de Coface pour le financement de leurs projets et la couverture des risques en phase d'exécution des contrats (garantie des cautions ou des préfinancements, assurance-crédit…).

Données clés

Auteur : M. Arnaud Robinet
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64062
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique
Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 septembre 2014, page 7595
Réponse publiée au JO le : 31 mai 2016, page 4698